

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux par la ville de L'Aigle à la communauté de communes des Pays de L'Aigle – Avenant n° 1**

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclue sans effet financier pour la CdC,

Vu la convention signée le 21 février 2022 par laquelle la ville de L'Aigle met à disposition de la communauté de communes des Pays de L'Aigle le bâtiment dénommé l'Horloge, sis rue Marcel Guiet pour notamment l'exercice de sa compétence économie,

Considérant que les locaux mis à disposition ne sont plus utilisés pour l'exercice de cette compétence et considérant les besoins de locaux pour y installer provisoirement une partie de ses services de la communauté de communes pendant la durée des travaux de réhabilitation du pôle administratif et du pôle animation sociale, il y a lieu de modifier la convention en ce sens,

## DÉCIDE

Article 1<sup>er</sup> : de valider l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux par la ville de L'Aigle à la communauté de communes des Pays de L'Aigle.

Article 2 : de signer ledit avenant, ci-annexé.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

**FAIT À L'AIGLE, LE 26 FÉVRIER 2026**

Acte reçu en préfecture le  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire

**Le Président  
Jean SELLIER**

27 FEV. 2026  
27 FEV. 2026  
des Pays de L'Aigle  
61300  
L'AIGLE  
Accusé de réception en préfecture  
061-200068469-20260226-2026-02-26-069-AU  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026